

Propreté de l'Environnement urbain -Collecte et Recyclage

Le titulaire de ce diplôme est un professionnel qualifié, salarié d'une entreprise ou d'un organisme du secteur public ou privé qui exerce dans le secteur du nettoyage, dans le secteur de la collecte des déchets et dans le secteur du traitement et de la valorisation des déchets. Les emplois occupés pourront s'accompagner d'un rôle de conseil, d'accueil et de suivi.

Dans l'exercice de sa profession, le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle Propreté de l'Environnement urbain -Collecte et Recyclage exerce en autonomie totale ou partielle les fonctions suivantes :

- communication en situation professionnelle ;
 - organisation de l'activité ;
 - mise en œuvre des techniques professionnelles ;
 - participation aux opérations de traçabilité et de contrôle.
- L'exercice du métier prend en compte en permanence et de manière transverse ;
- la connaissance de l'entreprise ou du contexte professionnel ;
 - les réglementations en vigueur ;
 - l'hygiène, la santé et la sécurité au travail ;
 - la qualité ;
 - le développement durable, le respect de l'environnement ;
 - la maîtrise des outils numériques et de logiciels professionnels

↳ Débouchés

Le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle Propreté de l'Environnement urbain -Collecte et Recyclage est un professionnel qualifié, salarié d'une entreprise ou d'un organisme du secteur public ou privé, qui exerce les emplois suivants :

- Dans le secteur du nettoyage :
 - Agent de nettoyage manuel,
 - Agent de nettoyage mécanisé,
 - Conducteur d'engins de nettoyage*;
- Dans le secteur de la collecte des déchets :
 - Agent ou équipier de collecte,
 - Conducteur de benne à ordures ménagères*,
 - Conducteur de bennes à déchets industriels*,
 - Ambassadeur de tri,
 - Agent d'accueil et de contrôle de déchetterie,
 - Conducteur d'engins de transfert*;
- Dans le secteur du traitement et de la valorisation des déchets :
 - Agent d'accueil, de pesée, d'enregistrement des déchets,
 - Agent de tri,
 - Opérateur de démantèlement,
 - Opérateur en centre de transit, de regroupement et de tri,
 - Conducteur de presses*,

- Conducteur de machines nécessaires au traitement des déchets*
- Conducteur d'engins de transfert*.

*après obtention des habilitations adéquates en cours de validité et du permis poids lourds.

↳ Accès à la formation

Après une classe de 3ème

↳ Programme

Grille horaire (a)	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Enseignement professionnel	333h30	312h
Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)	43h30	39h
Enseignements professionnels et mathématiques en co-intervention (b)	43h30	39h
Réalisation d'un chef d'œuvre(c)	87h	78h
Prévention Santé Environnement	43h30	26h
Français, Histoire-Géographie	43h30	39h
Enseignement moral et civique	14h30	13h
Mathématiques – Physique-Chimie	43h30	39h

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

CAP

Langue vivante	43h30	39h
Arts appliqués et culture artistique	29	26h
Education physique et sportive	72h30	65h
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation	101h30	91h
Période de formation en milieu professionnel (semaines)	6 à 7	6 à 7

- (a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité
- (b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève
- (c) Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil

Enseignements professionnels

- Techniques de nettoyage et de propreté urbaine (entretien de la voirie et des espaces publics, du mobilier urbain, nettoyage des plages)
- Techniques de collecte (collecte des déchets ménagers ou assimilés, et déchets auprès des industriels/professionnels)
- Techniques de traitement/valorisation des déchets (réception, tri, dépollution, démantèlement, orientation, conditionnement, stockage, transfert)
- Communication en situation professionnelle
- Organisation de son activité
- Traçabilité et contrôle
- Prévention Santé Environnement
- Formations spécifiques obligatoires : SST, PRAP IBC, CACES®,
- Travail en hauteur (recommandation R408), habilitation non-électricien, fluides frigorigènes.

Stages

La durée de la période de formation en milieu professionnel est de seize semaines. Sept semaines de formation en milieu professionnel dans deux entreprises ou collectivités de secteurs différents seront prévues sur chaque année de formation. Deux semaines spécifiques s'y ajoutent, organisées par l'établissement de formation, elles ont pour objet l'organisation des formations spécifiques obligatoires :

- Sauvetage Secourisme du Travail (SST);
- Prévention des Risques liés à l'Activité Physique Industrie Bâtiment Commerce (PRAPIBC) ;
- Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES) d'équipements utilisés dans la profession ;
- Travail en hauteur, recommandation R408;
- Habilitations non-électricien, fluides frigorigènes....

Au cours de la dernière année de CAP, une période de formation en milieu professionnel d'une durée minimum de trois semaines consécutives, permet l'évaluation en contrôle en cours de formation prévue en entreprise ou en collectivité.

Examen

Unités professionnelles :

- Techniques de nettoyage et de propreté urbaine coeff. 5 dont 1 pour Prévention, Santé, Environnement
- Techniques de collecte coeff. 3
- Techniques de traitement/valorisation des déchets coeff. 4

Unités d'enseignement général :

- Français et Histoire Géographie – Education Civique coeff. 3
- Mathématiques, Sciences physiques et chimiques, coeff. 2
- Education physique et sportive, coeff. 1
- Epreuve facultative : Langue vivante étrangère

Statistiques

Académie de Montpellier

1^{ère} session 2023

Académie de Toulouse

Pas de statistiques

Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Principales poursuites d'études

- BAC Professionnel Gestion des pollutions et protection de l'environnement

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.

Ou se former en Occitanie

Académie de Montpellier

30 Sommières

Lycée Lucie Aubrac (*public*)

Académie de Toulouse

Aucune offre de formation disponible

En savoir plus

Consultez les documents Onisep :

- Voie pro « Les métiers de la propreté et de l'environnement »
- Zoom sur Les métiers de la propreté et services associés

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

CAP

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier

Alès
04 66 56 46 70 - ce.0300061d@ac-montpellier.fr

Bagnols sur Cèze
04 66 89 53 93- ce.0300992r@ac-montpellier.fr

Béziers
04 67 62 45 04 - ce.0340097w@ac-montpellier.fr

Carcassonne
04 34 42 91 90 - ce.0110035d@ac-montpellier.fr

Castelnaudary
04 34 42 91 88 - ce.0110843g@ac-montpellier.fr

Céret
04 68 87 02 07 - ce.0660575s@ac-montpellier.fr

Lunel
04 67 83 56 83 - ce.0341426r@ac-montpellier.fr

Mende
04 30 43 51 95 - ce.0480020l@ac-montpellier.fr

Montpellier Celleneuve
04 67 75 74 50 - ce.0341619a@ac-montpellier.fr

Montpellier Centre
04 67 91 32 55 - ce.0340096v@ac-montpellier.fr

Montpellier Est
04 48 18 55 10 - ce.0341482b@ac-montpellier.fr

Narbonne
04 68 32 61 75 - ce.0110036e@ac-montpellier.fr

Nîmes Centre
04 49 05 80 80 - cio.nimescentre@ac-montpellier.fr

Nîmes Ouest
04 49 05 80 80 - cio.nimesouest@ac-montpellier.fr

Perpignan
04 11 64 23 66- ce.0660667s@ac-montpellier.fr

Pézenas
04 48 18 55 75 - ce.0341033n@ac-montpellier.fr

Prades
04 68 05 32 00 - ce.0660463v@ac-montpellier.fr

Sète
04 67 18 34 18 - ce.0340098x@ac-montpellier.fr

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Toulouse

CIO Albi
Tél. 05 67 76 57 74 - cio.albi@ac-toulouse.fr

CIO Auch
05 62 05 65 20 - cio.auch@ac-toulouse.fr

CIO Cahors
Tél. 05.65.30.19.05 - cio.figeac@ac-toulouse.fr

CIO Castelsarrasin
05 36 25 74 99 - cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr

CIO Castres
Tél. 05 67 76 57 90 - cio.castres@ac-toulouse.fr

CIO Condom
05 67 76 51 82 - cio.condom@ac-toulouse.fr

CIO Decazeville
05 65 43 17 88 - cio.decazeville@ac-toulouse.fr

CIO Figeac
05 67 76 55 66 - cio.figeac@ac-toulouse.fr

CIO Foix
05 67 76 52 94 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Lourdes
05 67 76 56 43 - cio.lourdes@ac-toulouse.fr

CIO Millau
[05 65 60 98 20 - cio.millau@ac-toulouse.fr](mailto:cio.millau@ac-toulouse.fr)

CIO Montauban
05 63 66 12 66 - cio.montauban@ac-toulouse.fr

CIO Muret
05 67 52 40 72 - cio.muret@ac-toulouse.fr

CIO Pamiers
05 67 76 53 02 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Rodez
05 67 76 54 46 - cio.rodez@ac-toulouse.fr

CIO Saint-Gaudens
05 67 52 41 41 - cio.stgaudens@ac-toulouse.fr

CIO Tarbes
05 67 76 56 33 - cio.tarbes@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Centre
05.67.76.51.84 - cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Mirail
05.67.52.41.63 - cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Nord
05 67 52 41 80 - cio.tlsenord@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Ranguel
05 67 52 41 55 - cio.tlseranguel@ac-toulouse.fr